Droit du père sur la garde de son fils

Par Alex92

Bonjour

Je suis dans une situation délicate avec ma compagne avec laquelle je suis pacsé.

Je veux passer les fêtes de Noël dans ma famille à 250 km du domicile familiale avec mon fils de 7 mois.

Ma compagne refuse catégoriquement et pour ma part il est inimaginable que mon fils ne fete pas Noël avec sa grand mère.

D'autant plus que dans la famille de ma conjointe il ne fête pas Noël.

Ma question est donc la suivante,

Si je pars avec mon fils 4 jours sans son accord ,est-ce que je risque quelque chose vis à vis de la justice?

Merci de vos retour.

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

à mon avis vous ne risquez rien.

À toutes fins utiles et pour vous faire une opinion par vous-même :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1191

Par jpgroussard

Alex92, en supposant que votre femme ne va pas porter plainte (elle va obéir uniquement à son instinct de mère) essayez d'imaginer l'ambiance dans votre couple à votre retour. Ou dans les jours, semaines ou mois à venir. Cela étant donné, aller avec son fils de 7 ans à un match de foot ou faire une balade dans un parc en laissant un mot pour sa mère est une chose. Et aller avec son fils de 7 mois pour 4 jours à 250 km de chez vous en sachant pertinemment que la mère de l'enfant ne le souhaite pas c'en est une autre.
A votre place et avec le peu d'éléments que vous nous donnez je réglerais d'abord le problème entre vous et votre femme car, que ça vous plaise ou pas, il y en a un.
Juridiquement parlant, vous prenez 5 avocats et vous aurez 5 avis différents.
Cordialement, jpgroussard